

Commune de SAINT SANTIN

CONSEIL MUNICIPAL du 28 janvier 2022

Le 28 janvier 2022 à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sur convocation ordinaire du 18 janvier 2022, sous la présidence de Mme Michèle COUDERC, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Cyntia ANDRIEU, Georges ALEXANDRU, Guy BERGON, Hervé CARRIERE, Jean-Marie CASTANIER, Michèle COUDERC, Marc COUDON, Dominique FEYT, Alexandre GRATACAP, Sébastien IMBERT, David JOFFRE, Cécile PRONZAC, Marion TABEYSE, Véronique VENZAC.

Absents : /

Secrétaire de séance : PRONZAC Cécile

Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil municipal approuve le compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 17 décembre 2021 à l'unanimité.

En préambule, Michèle COUDERC informe les conseillers qu'elle souhaite aborder deux points non-inscrits à l'ordre du jour :

- L'ouverture d'une enquête publique pour aliénation de chemins
- L'étude de devis pour le passage de l'épaveuse sur la commune.

Compte Administratif 2021 Budget Principal ;

La 1^{ère} Adjointe, Cécile PRONZAC donne lecture des chiffres en dépenses et en recettes du Compte Administratif 2021 du Budget Principal, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat 2021 : + 97 616,69 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat 2021 : - 196 915,40 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 : - 99 298,71 €

Restes à réaliser Dépenses 2022 : 45 038 € / Recettes : 41 779 €

Compte Administratif 2021 Budget Lotissement ;

La 1^{ère} Adjointe, Cécile PRONZAC donne lecture des chiffres en dépenses et en recettes du Compte Administratif 2021 du Budget Lotissement, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat 2021 : 0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat 2021 : - 24 642,36€

Résultat de clôture de l'exercice 2021 : - 24 642,36 €

Comptes de Gestion 2021 Budget Principal et Budget Lotissement ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 pour le Budget Commune et pour le Budget Lotissement par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Affectation du Résultat du Budget Principal 2020 ;

Le Conseil Municipal constatant que le compte administratif 2021 du Budget Principal fait apparaître :

un excédent de 229 606,32 €
un déficit de 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Report en fonctionnement à la ligne R 002 du Budget 2022 de 82 988,50 €
- Affectation en réserve R 1068 en investissement de 146 617,82

Etat récapitulatifs des indemnités versées aux élus en 2021 ;

La loi no2019-1461 du 29 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, en son article 93, codifié à l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit : « Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés, Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.»

En matière de transparence, les communes publieront donc désormais chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de l'ensemble de leurs responsabilités, y compris au sein de syndicat mixte, de société d'économie mixte locale, société publique locale et de société d'économie mixte à opération unique.

La commune est présente au sein de société d'économie mixte locale ou de société publique locale mais les élus municipaux qui y siègent ne perçoivent pas d'indemnité à ce titre.

Conformément à cet article vous trouverez ci-dessous, la liste des montants bruts des indemnités perçues au titre de l'année 2021 par les élus siégeant au conseil municipal.

TABLEAU DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

| FONCTION | TAUX APPLIQUE | MONTANT MENSUEL BRUT |
|---------------------------|---------------|----------------------|
| Maire | 31,00 % | 1 205,71 |
| 1 ^{ère} Adjointe | 8,25 % | 320,87 |
| 2 ^{ème} Adjoint | 8,25 % | 320,87 |

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Eclairage Public : entretien 2022 et extinction nocturne des bourgs ;

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public le SIEDA indique que le montant des travaux s'élève à 2 058,00 Euros H.T. pour 2022. Elle précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le SIEDA, 30 % soit 617,00€, le reste à charge de la Commune est de 1 852,60 €. La commune délègue temporairement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIEDA de ce fait elle supportera la prise en charge totale de la TVA du projet soit 411,60 + 1 441,00 = 1 852,60 €.

D'autre part l'extinction nocturne de l'éclairage public sera mise en place par le SIEDA début février.

Projets investissement 2022 :

Michèle COUDERC liste les projets à réaliser en 2022 :

- Remplacement des chaudières fioul de la mairie
- Rénovation d'un logement locatif à Saint Julien de Piganiol
- Salle de catéchisme du presbytère de Saint Santin à transformer en studio pour la location,
- Achat des panneaux de noms de rues et de numéros d'habitations suite à l'adressage
- Reprise d'un chemin à Saint Julien de Piganiol en partenariat avec la commune de Saint Santin de Maurs
- Réfection de la toiture de la salle des fêtes de Saint Santin, des infiltrations d'eau ont été constatées au niveau du plafond de la salle
- Voirie communale dont le cimetière à Saint Julien de Piganiol

Tous ces projets seront réalisés suivant le montant des subventions accordées afin de ne pas trop grever le budget de la commune. Des devis de réalisation seront demandés et des dossiers de demande de subvention déposés auprès des différents financeurs : DETR, Département, fond de concours Communauté de Communes...

Remplacement de la sonorisation de la Salle des Fêtes de Saint Santin ;

La sonorisation de la salle des fêtes de Saint Santin est tombée en panne lors du Marché de Noël début décembre. La Commune a fait intervenir Gilles LAVERGNE qui a prêté du matériel en attente du remplacement. Il a fourni un devis pour une nouvelle sonorisation pour un montant de 665 € HT soit 798,00 € TTC.

L'entreprise qui a installé la sonorisation lors de la rénovation de la salle en 2018 a fait faillite aussi il est décidé de valider le devis proposé par Gilles LAVERGNE.

Devis chantier traversée de route ;

La route du Mas Del Bosc est endommagée et les buses qui traversent sont abîmées. Il convient de refaire cette portion. Des devis ont été demandés. L'entreprise Rouquette évalue les travaux à 4 920, € HT et l'entreprise Laborie à 4 436,92 € HT avec la participation des agents communes pendant une journée et demi.

Le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise Rouquette et valide donc son devis.

Planning bureau de vote Elections 2022 ;

DIMANCHES 10 ET 24 AVRIL 2022 : ELECTIONS PRESIDENTIELLES

| Bureau n° 1 - SAINT SANTIN | | Bureau n°2 - ST JULIEN DE PIGANIOL | |
|-----------------------------------|---|---|---|
| NOMS Prénoms | | NOMS Prénoms | |
| Horaires | | Horaires | |
| 8h00 - 13h00 | COUDERC Michèle IMBERT Sébastien BERGON Guy | 8h00 - 11h00 | PRONZAC Cécile GRATACAP Alexandre |
| 13h00-18h00 | FEYT Dominique CASTANIER Jean Marie ANDRIEU Cyntia ALEXANDRU Georges | 11h00 - 14h30 | CARRIERE Hervé VENZAC Véronique |
| | 17h45 COUDERC Michèle | 14h30 - 18h00 | COUDON Marc JOFFRE David TABEYSE Marion |
| | | 17h45 PRONZAC Cécile | |
| <u>Dépouillement</u> | Tout le monde | <u>Dépouillement</u> | Tout le monde |

| Bureau n° 1 - SAINT SANTIN | | Bureau n°2 - ST JULIEN DE PIGANIOL | |
|-----------------------------------|---|---|--|
| NOMS Prénoms | | NOMS Prénoms | |
| Horaires | | Horaires | |
| 8h00 - 13h00 | COUDERC Michèle IMBERT Sébastien BERGON Guy | 8h00 - 11h00 | PRONZAC Cécile GRATACAP Alexandre |
| 13h00-18h00 | FEYT Dominique CASTANIER Jean Marie ANDRIEU Cyntia ALEXANDRU Georges | 11h00 - 14h30 | CARRIERE Hervé VENZAC Véronique |
| | | 14h30 - 18h00 | COUDON Marc JOFFRE David TABEYSE Marion |
| | 17h45 COUDERC Michèle | | 17h45 PRONZAC Cécile |
| <u>Dépouillement</u> | Tout le monde | <u>Dépouillement</u> | Tout le monde |

Enquête publique ;

Madame COUDERC indique que plusieurs demandes d'aliénation de chemins communaux étaient enregistrées en mairie aussi une enquête publique pourra être lancée cette année.

Le Conseil Municipal approuve ce lancement et Mme le Maire précise les chemins concernés :

- la portion du chemin rural sis Puech Del Riou desservant les parcelles cadastrées A566/A568/A570/A578 ;
- la portion du chemin rural sis Mas Pourquet desservant les parcelles cadastrées C82/C147/C150/C151/C884 ;
- la portion du chemin rural sis Mas Pourquet desservant les parcelles cadastrées C110/C111/C115/C1141/C1145/C1264/C1279/C1403/C1496 ;
- la portion du chemin rural sis L'Hopital/Le Garrigol desservant les parcelles cadastrées A83/A85/A88/A91/A98/A99/A938/A940 ;
- les chemins sis Le Camp desservants les parcelles cadastrées B453/B460/B468/B469/B645/B646/B971/B648/B649/B664/B665/B666/B675/B679/B680/B757/B865/B866/B867/B868/B869/B870/B873/B875/B877/B983 ;
- une portion du domaine public sis La Roucayrie devant l'emprise de la parcelle A881 ;

Ils ne sont plus utilisés par le public et ne représentent plus de voie de liaison.

La commune prendra attache auprès d'Aveyron Ingénierie pour un appui administratif et nommera un commissaire enquêteur. Les dates de l'enquête seront communiquées au plus vite.

Devis épareuse 2022 :

L'épareuse était jusqu'à présent passée sur la Commune par l'entrepris FIGEAC. Cette année les conseillers ont souhaité demander des devis à d'autres prestataires au vu du litige sur un permis de construire qui oppose la Commune à M FIGEAC.

Trois devis ont été demandé et les tarifs sont répartis comme suit :

- Entreprise FIGEAC = 52 € HT de l'heure
- Entreprise GRIALOU = 65 € HT de l'heure
- Entreprise LAC = 60 € HT de l'heure ou 56 € HT de l'heure si contrat de 4 ans.

Un débat est engagé autour de la reconduction de l'entreprise FIGEAC ou du choix d'un autre prestataire et un vote à main levé est organisé.

Le résultat fait apparaître :

- Entreprise GRIALOU = 0 voix
- Entreprise FIGEAC = 6 voix
- Entreprise LAC = 7 voix
- Abstention = 1 voix

Michèle COUDERC propose de demander à Monsieur LAC de baisser son tarif et d'en reparler lors d'un prochain Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Projet MAM : Michèle COUDERC informe que les porteuses de projet ont sollicité la Commune à nouveau fin novembre. Elles demandent une maison neuve suivant un plan prédéfini pour l'accueil de 12 enfants.

Après renseignements pris auprès des constructeurs une maison neuve d'environ 120 m² a un cout de 198 000 € hors cuisine, peinture et aménagements extérieurs. Il faut ajouter à ça le cout du terrain au lotissement.

Madame le Maire explique qu'elle a sollicité les HLM et doit rencontrer le directeur afin de voir avec lui si Aveyron Habitat peut prendre en charge la construction et louer la maison aux assistantes maternelles.

Voirie 2022 : un devis a été demandé à l'entreprise Rouquette. Il sera transmis pour prise en compte au prochain budget.

Local commercial Saint Santin : une technicienne de la CCI est venue sur place voir le local pour lancer un appel à candidature. La Commune préparera le dossier et le transmettra à la CCI pour diffusion.

Réparation vitrail église Saint Julien de Piganiol : un vitrail de l'église de Saint Julien de Piganiol est cassé. Un devis de réparation a été demandé à l'entreprise Lumicolor, spécialiste dans ce domaine.

Street Art Decazeville Communauté : Decazeville Communauté a enregistré la candidature de la commune de Saint-Santin. Ce projet devrait voir le jour en 2023. La réalisation de l'œuvre est entièrement financée par Decazeville Communauté. Du reste, d'autres communes du territoire ont également été retenue pour ce projet de street art. a l'issue de ces réalisations l'objectif de l'office de Tourisme et du Thermalisme de Decazeville Communauté est de proposer des circuits touristiques afin de faire découvrir ces œuvres aux touristes. La Commune de Saint Santin s'est donc saisie de cette opportunité pour faire venir des touristes sur la commune. Le lieu choisi par la communauté de communes est le mur de la mairie derrière les boîtes aux lettres. Le Conseil Municipal choisira l'œuvre retenue.

Traversée de chemin de Lacamp : une ouverture de champ d'un propriétaire a été réalisée sur ce chemin et un regard qui était à l'entrée de la parcelle a été ensevelit et cassé. L'entreprise qui a réalisé les travaux s'est engagée à réparer et la Commune reprendra la partie publique du chemin.

Carrefour chemin Le Quiers/Route de Cassaniouze (RD25) : les propriétaires de l'habitation située au lieudit Le Quiers ont demandé à la Commune de prendre en charge la moitié des frais d'aménagement du carrefour du chemin du Quiers et de la Route de Cassaniouze (RD25) pour 3 179€ pour cause de dangerosité. Ce chemin étant dans le domaine privé, la Commune ne participera pas à l'aménagement de sa sortie sur la Route Départementale. De plus les propriétaires

devront demander l'autorisation au Conseil Départemental avant toute intervention. Un courrier leur sera adressé par la mairie.

Point COVID écoles: l'Ecole de Port d'Agrès est fermée jusqu'au 3 février pour cause de cas de Covid. Celle de Saint Julien de Plganiol compte 10 élèves présents sur 21 cette semaine.

Dossiers demandes subventions aux associations: afin de pouvoir prévoir le montant des subventions versés aux associations de la Commune, un dossier de demande leur a été adressé. Elles doivent fournir les bilans financiers et moraux de 2021 ainsi que les coordonnées des membres du bureau, les soldes des comptes bancaires au 31/12/21 et les budgets prévisionnels pour 2022. Ces documents sont désormais demandés par la perception au moment du paiement par la Commune aux associations.

Borne incendie Le Vialenq: Decazeville Communauté informe la Commune que la borne à incendie située au Vialenq est cassée. Un devis de réparation a été transmis pour un montant de 2 700,00 € TTC. Une liste de l'implantation de ces bornes et de leur état sera demandée.

Campagne effarouchement des pigeons: la campagne s'est déroulée tout le mois de janvier. Elle a été financée par les deux communes de Saint Santin 12 et Sait Santin 15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50